

2011_B065

OBJET : Agriculture et forêt - Mise en œuvre de la convention foncière

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteur : Monsieur Christian BURLE

Objet : Développement Economique - Agriculture - Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière.

Décision du Bureau

Sur la base de la nouvelle Convention d'Intervention Foncière (CIF) cadre du Pays d'Aix 2010/2012, le présent rapport propose la mise en œuvre de 2 actions foncières agricoles. Il s'agit de 2 préemptions avec révision de prix. Elles concernent Aix en Provence et Le Puy Sainte Réparate pour une surface totale de 0,4532 hectares.

Comme vous le savez, la politique de la Communauté, en matière d'intervention foncière en zone rurale, repose sur une convention passée avec la SAFER, établissement public seul compétent pour ce type d'intervention.

Cette convention prévoit une information quotidienne des communes sur le marché foncier en zones agricoles et naturelles. Cette information via les notifications de vente (DIA) a pour objectif de permettre aux communes d'appuyer les interventions de la SAFER pour diminuer les phénomènes spéculatifs sur les terres agricoles et/ou d'empêcher des occupations non conformes à la vocation de ces espaces, notamment par la procédure de révision de prix.

Le fonds d'intervention foncière mis en place pour contrepartie de ces interventions permet de garantir la bonne fin de l'opération de préemption si le vendeur ne retire pas son bien de la vente et que la SAFER doit acheter au prix notifié ou au prix fixé par le Tribunal en cas de contentieux.

La Communauté s'engage également à prendre en charge les frais de dossier SAFER (500 € HT), lorsque le propriétaire vendeur retire son bien de la vente.

Deux opérations de préemption avec révision de prix sont présentées dans ce rapport (tableau récapitulatif). Elles concernent les communes d'Aix en Provence (annexe 1), du Puy Sainte Réparate (annexe 2).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 2010-B268 du Bureau du 11 Juin 2010 relative à la Convention d'Intervention Foncière cadre du Pays d'Aix pour les années 2010/2012,
VU l'avis favorable des maires des communes concernées,

Sur ces bases, celles du tableau et des annexes, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** le soutien aux opérations d'acquisition exposées ci-dessous ;

➤ **AUTORISER** Mme le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier

➤ **DIRE** que les dépenses liées aux actions de la Convention détaillées dans le tableau seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92- 611 pour un total de 1 196,00 € TTC (**mille cent quatre vingt seize euros**) qui présente les disponibilités nécessaires, dès notification par la SAFER du retrait de la vente des propriétaires.

RECAPITULATIF DES OPERATIONS DE LA CIF DU PAYS D'AIX

Lutte contre la pression foncière et l'habitat insalubre							
Préemption avec contre proposition de prix							
Commune	Lieu-dit	Superficie	Ref. cadastrale	Prix notifié (HT)	C/proposition (HT)	N° notification	Annexe
AIX EN PROVENCE	La Badesse Nord	0ha14a30ca	KL 3	15 000 €	4 576 €	AR13100259 01	1
LE PUY SAINTE REPARADE	Les Goirands	0ha31a02ca	A 715	15 000 €	1 550 €	AR 13100267	2
Totaux		0ha45a32ca		30 000 €	6 126 €		

DOSSIER RÉALISÉ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE

Date d'envoi de la SAHER : 23/11/2010
Réponse souhaitées avant le : 08/12/2010

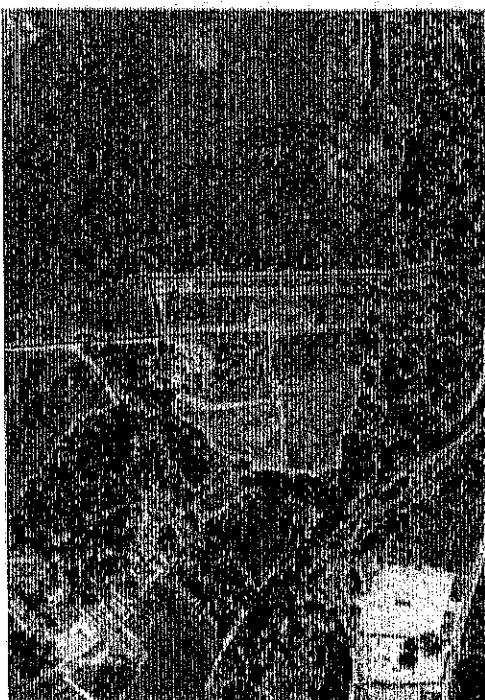
Verdeur (Néofication)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
SAHRI AR 13 10 0259 01	AIX EN PCE « La Badasse Nord » KL 3 (partie)	14a 30ca Terres	15 000 €	4 576 € HT	Parcelle en nature de friches. Agrandissement de l'exploitation d'un éleveur ovin.

Index

Diätobjekt der Vorentscheid



Plan de situation



LABORATORY

OBLIGÉ AU FONDEUR AUCADASTRE

CONFIDENTIAL

À vis de la commune sur la préemption de la SAFER

et la garantie de la CPA :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Officer of Signature:

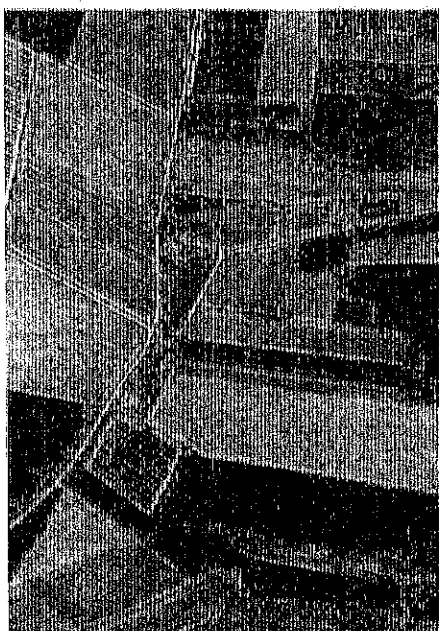
[illegible]

ANNEXE 2 :

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAPER : 25/11/2010
Réponse souhaitée avant le : 10/12/2010

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
BORDELAIS née SPICA Monique AR 13 10 0267	LE PUY STE REPARADE « Les Gouirands » A 715	3 102 m ² Terre	15 000 €	1 550 €	Agrandissement et restructuration des exploitations du secteur (ALPHONSE Robert, MOUTTEI David, KARROUE Malika..)



Avis de la commune sur la prescription de la SAPER
et la garantie de la CPA :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature :
Date : 10/12/2010
de David

JOEL DAVID COTI

ALPHONSE CLAIR VERAN JOS
KARROUE BENA OUDA
MOUTTEI DAVID PHILIPPE
SPICA MONIQUE FRANCES

~~OBJET : Agriculture et forêt - Mise en œuvre de la convention foncière~~

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire

Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **22 FEV. 2011**